

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

7 mai 2024

**ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET  
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)**

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N° 635

présenté par

M. Jumel, M. Chassaigne, Mme Bourouaha, M. Bénard, M. Castor, M. Chailloux, M. Dharréville,  
Mme Faucillon, Mme K/Bidi, M. Le Gayic, Mme Lebon, M. Lecoq, M. Maillet, M. Monnet,  
M. Nadeau, M. Peu, Mme Reid Arbelot, M. Rimane, M. Roussel, M. Sansu, M. Tellier et  
M. William

-----

**ARTICLE 2**

I. – À l’alinéa 15, après le mot :

« agriculture, »

insérer les mots :

« de la pêche, »

II. – En conséquence, au même alinéa 15, après le mot :

« agricole »,

insérer les mots :

« et les lycées maritimes ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement vise à ne pas oublier les métiers de la pêche dans le dispositif de communication destiné à sensibiliser et à informer l’ensemble des professionnels de l’enseignement. La préservation d’une démographie professionnelle de pêche est essentielle pour garantir notre souveraineté sur la ressource maritime. Alors qu’aujourd’hui 80% des denrées de la mer sont importés, nous devons assurer un renouvellement des générations dans les métiers de la

pêche au risque si non de constater une érosion toujours plus grande dans ces métiers, bouleversés par de nombreuses crises.